

# A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR : *Dinant Moto Club*

ADRESSE DU CLUB : *Rue Nestor Bouillon, 46 5377 SINSIN*

Téléphone: .....GSM: *0477/ 991 978* *E-Mail alainviroux24@hotmail.com*

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE :

*Enduro de Mettet le 9 avril 2023*

---

## REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Le club susmentionné organisera le 9 avril 2023 un

ENDURO EUROPEEN

Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.

Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE : A définir par la FMB

ADJOINTS : A définir par la FMB

COMMISSAIRE D'ORGANISATION: Viroux Alain. TEL : 0477 / 991 978.....

COLLEGE TECHNIQUE: A définir par la FMB

CHRONOMETRAGE: ...RIS Timing.....

RESPONSABLE MEDICAL : Vanderhaegen Yvan

:

SERVICE MEDICAL : ACS La Hulpe

Communications urgentes le jour de l'épreuve

:

Nom: Viroux Alain GSM.: 0477 / 991 978 E-mail : alainviroux24@hotmail.com

Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de : 7 h 30

Adresse : Circuit Jules Tacheny Saint Donat,6 5640 Mettet

Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à 9 h 30 heures à : Circuit Jules Tacheny Saint Donat,6 5640 Mettet

Art. 6 **Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier.**  
La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	Longueur Circuit	Tours	Temps	Etapes spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS	60 kms	4	120'	2	7h30	9 h 30
ESPOIRS	60 kms	3	120'	2	7h45	
NATION.	60 kms	3	120'	2	7h45	
JUNIORS	60 kms	3	120'	2	8h00	
GENTLEMEN	60 kms	3	120'	2	8h00	
EXPERTS	60 kms	3	120'	2	8h00	
RANDONNEURS - GIRLS - 50 cc – MOTOS ANCIENNES – ELECTRIQUES	60 kms	2	120'	2	8h30	
YOUTH 125	-			12	7h45	
LOISIRS	50 kms				9h00	10 h 00

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmées à l'inscription sur place. Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories.

Art. 7 Tout conducteur s'écartant du tracé ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Les frais de participation sont fixés à **80 €** pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale, y compris la location du transpondeur. Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de **10 €** par spéciale supplémentaire. Les transpondeurs sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Le droit d'engagement pour cette épreuve est de : 90...EUR. Date limite d'inscription : 6 / 4 / 2023 à minuit.

Les participants doivent s'inscrire avant l'épreuve via le site Web <https://fmbenduro.ris-timing.be/> au plus tard le mercredi minuit paiement compris. Une fois son inscription finalisée (paiement compris) le pilote recevra une confirmation via sa boîte Mail. Il recevra également un QR Code qu'il devra présenter lors du contrôle administratif pour le retrait de son transpondeur, ainsi que lors du contrôle technique. Le pilote présentera ce QR Code via son GSM ou format papier. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club dans les délais mentionnés ci-dessus verra son droit d'engagement majoré de 20 €. (voir article 04/06 du règlement sportif enduro FMB)

Règlement Particulier établi le 5 / 4 / 2023

La secrétaire de Course Wafflard Sylvie

Le Commissaire d'organisation Viroux Alain

Approuvé le ..... Le Directeur de course